



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/52/L.41
28 mai 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 127 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA FORCE DE PROTECTION DES NATIONS UNIES,
DE L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE RÉTABLISSEMENT
DE LA CONFIANCE EN CROATIE, DE LA FORCE DE DÉPLOIEMENT
PRÉVENTIF DES NATIONS UNIES ET DU QUARTIER GÉNÉRAL DES
FORCES DE PAIX DES NATIONS UNIES

Projet de décision présenté par le Président
à l'issue de consultations officielles

L'Assemblée générale, ayant examiné les rapports du Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²:

a) Prend note du rapport du Secrétaire général sur la liquidation finale des avoirs des Forces de paix des Nations Unies³ et prie le Comité des commissaires aux comptes d'examiner le rapport en tenant compte des vues exprimées par les États Membres à ce sujet⁴;

[b) Exprime sa vive préoccupation au sujet de l'observation faite par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 6 de son rapport⁵ concernant le recours à du personnel fourni à titre gracieux en tant que négociateur, pour l'ONU, d'accords de location avec services;]

¹ A/52/792 et A/52/815.

² A/52/868.

³ A/52/792.

⁴ Voir A/C.5/52/SR.63.

⁵ A/52/868.

c) Décide que désormais des renseignements et des justifications détaillés concernant le matériel passé par profits et pertes ou perdu devront être fournis dans les rapports sur la liquidation finale des avoirs de toutes les opérations de maintien de la paix;

d) Décide également de différer l'examen de l'usage qu'il est proposé de faire du solde inutilisé pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, en attendant la présentation du rapport final sur l'exécution du budget des Forces de paix des Nations Unies.
